



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 28 mai 2015

AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Personnel administratif

En poste depuis le 1^{er} août 2014, le secrétaire communal, M. Florent Besse, a annoncé sa démission le 21 mai dernier pour le 30 juin 2015. Ne trouvant pas les satisfactions attendues dans son poste, M. Besse partira de son plein gré selon les règles de son contrat de travail. La Municipalité regrette son départ, poursuivra les innovations organisationnelles qu'il a initiées et pourvoira à son remplacement dans les meilleurs délais.

Personnel de voirie

En octobre passé, nous vous informions du licenciement pour justes motifs d'un collaborateur condamné par la justice. Celui-ci a fait recours contre cette décision. Le Tribunal cantonal vient de rejeter le recours, donnant ainsi raison à la Municipalité.

Elections communales

Les élections complémentaires - permettant au Conseil communal de retrouver son effectif initial - auront donc lieu le 14 juin prochain.

7 candidates et 13 candidats se sont inscrits dans les délais, tous sur la liste d'entente, dont l'ordre a été tiré au sort.

10 d'entre eux viennent du nouveau quartier d'Es Chesaux, ce qui peut être considéré comme un signe positif d'une intégration réussie des nouveaux habitants dans notre Commune.

Il convient de rappeler que cette élection se fera au système majoritaire à deux tours, c'est-à-dire que pour être élu le 14 juin, les candidats devront obtenir la majorité absolue au 1^{er} tour (la moitié des bulletins valables déposés + 1 voix) et que si les 11 sièges n'ont pas pu être repourvus de cette manière, un second tour sera organisé le 5 juillet 2015.

Pour le second tour, il sera nécessaire de s'inscrire, même si l'on a été candidat malheureux au 1^{er} tour; le jour du vote, le 5 juillet 2015, la majorité relative sera déterminante.

Pour renouer avec une tradition qui avait été abandonnée, le Bureau du Conseil et la Municipalité inviteront la population à la proclamation des résultats le dimanche 14 juin à midi au collège de la Combe ; nous espérons y voir de nombreux Conseillers communaux accueillir leurs futurs collègues.

Ceux-ci seront assermentés le 17 septembre, à l'occasion de la première séance du Conseil après les vacances estivales.

ENVIRONNEMENT (Raymond Bron)

EolJorat Sud

Ce projet d'éoliennes, plus particulièrement l'opposition déposée par la Municipalité au sujet de l'emplacement de celle des Saugealles, a fait l'objet d'une communication en février 2014 et d'une réponse au Conseil à une question écrite.

Depuis lors, comme la presse s'en est faite l'écho, toutes les oppositions (81) ont été levées par la Municipalité de Lausanne.

Le projet a fait l'objet d'un préavis au Conseil communal de Lausanne ; sa commission d'études a souhaité entendre certains opposants, parmi lesquels la Municipalité de Cugy, qui, pour l'occasion, a été représentée par le syndic.

Le Conseil communal de Lausanne devrait se déterminer prochainement.

URBANISME (Raymond Bron)

Bilan des réserves de zones à bâtir

En octobre de l'année passée, nous vous informions qu'en vertu de la loi sur l'aménagement du territoire et des mesures A11 et A12 du plan directeur cantonal, les communes devaient établir le bilan de leurs zones à bâtir – ou plutôt se prononcer sur un bilan pré-établi par le Canton.

Cette opération, après plusieurs allers et retours entre la Commune et le Service du développement territorial (SDT), est enfin close. Il se confirme que notre Commune fait partie de celles qui ont juste le quota utile pour le développement autorisé (15% jusqu'en 2023) et qu'au contraire de la majorité des communes du canton (245), elle n'aura pas le souci de devoir diminuer ses possibilités de construire, ce qui se traduit par une obligation de dézoner des terrains constructibles.

BÂTIMENTS COMMUNAUX (Philippe Flückiger)

Maison Villageoise

La cuisinière de la Maison villageoise était alimentée en gaz au moyen de bonbonnes Propane. Suite à la visite du Service du gaz de la ville de Lausanne, qui contrôle les installations et la pression du gaz dans les bâtiments, il en est ressorti que l'installation de cette cuisinière ne satisfaisait plus aux normes. Une bonbonne de gaz doit se trouver aujourd'hui à l'extérieur du bâtiment, enfermée à clé dans un grillage.

Dès lors, nous avons accepté un devis de CHF 3'162.- afin de relier cette cuisinière au réseau de gaz de la ville de Lausanne.

Appartement de la Cavenettaz

Suite à l'acceptation du préavis 38-2015, les travaux de rénovation pour un montant maximal de CHF 95'000.- sont en cours et le concierge emménagera dans ses locaux au 1^{er} août 2015.

Le démarrage du chantier a occasionné des nuisances, particulièrement sonores, pour les classes situées au-dessus de l'appartement.

Ancienne Forge

La mise à l'enquête pour la rénovation a été déposée le 1^{er} mai et se terminera le 2 juin 2015.

Dès le 1^{er} juin, les appels d'offres seront envoyés ; les soumissions rentrées seront analysées à partir du 1^{er} juillet. Le préavis municipal sera présenté au Conseil communal le 29 octobre 2015.

Si le préavis est accepté, les travaux débuteront début mars 2016, en fonction de la météo.

FORMATION ET JEUNESSE (Jean-Pierre Sterchi)

Composition du Conseil d'établissement (CET)

Le CET qui concourt à l'insertion de l'établissement scolaire dans la vie locale devait compléter un siège vacant. Ainsi le quart « parents » de notre Commune n'étant plus représenté, une Assemblée des parents a été mise sur pied le 30 avril et cette assemblée a accepté la candidature de Mme Vanessa Mason.

Construction collège Es Chesaux

Hormis les fortes pluies du début de ce mois de mai, le chantier a pu profiter d'une météo printanière propice. Le planning des travaux est à ce jour tenu et la remise de l'ouvrage est toujours prévue au 31 juillet 2015. Ce constat positif est la conséquence d'un effort soutenu des entreprises depuis le démarrage du chantier. Cet effort était nécessaire, sachant que ce collège sera déjà occupé à 80, voire 100% à la rentrée scolaire d'août.

Parallèlement à cette construction, la Municipalité a pu négocier avec le propriétaire de la parcelle 241 l'utilisation de 10 places de parc situées le long du chemin des Esserts, juste en face du bâtiment scolaire. Cette utilisation fera l'objet d'une servitude.

En contrepartie, la Commune prendra à sa charge l'aménagement d'une zone équivalente de 10 places de parc le long du chemin de l'Epi d'Or. Ce nouvel aménagement fera l'objet d'une mise à l'enquête qui comprendra aussi l'aménagement du carrefour Epi d'Or – Esserts au niveau du collège. Cette solution comprend beaucoup d'avantages aux plans de la sécurité et de l'usage des places de parc et de déposer par le bus scolaire et les parents.

Accueil des jeunes citoyens

Cette année, comme annoncé en 2014, la Municipalité a invité les jeunes de 18 et 19 ans. Une douzaine de jeunes a répondu à l'invitation et a pu s'adonner au tir au petit calibre sous la conduite de moniteurs de la société du même nom. Une traditionnelle fondue concoctée par les jeunes eux-mêmes a évidemment créé la bonne humeur et favorisé de riches échanges entre les invités, le président du Conseil et les municipaux.

Une réflexion sera cependant nécessaire, car le pourcentage de participation est régulièrement modeste.

AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Jean-Pierre Sterchi)

Manifestations

La Municipalité, en collaboration avec l'établissement scolaire, a déposé sa candidature à la mise sur pied d'une journée de cinéma à Cugy. L'Association *Cinéma itinérant Roadmovie* l'a acceptée et, dès lors, Cugy est à l'agenda de sa tournée 2015 : le mardi 6 octobre à la salle de la Maison villageoise.

L'USL a été approchée et a accepté de compléter le team d'organisation.

Au programme de l'après-midi, une présentation des courts-métrages aux élèves des classes primaires de Cugy et le soir, une projection d'un film suisse à la population. Les écoliers prépareront à cette occasion une décoration de la salle de circonstance et l'USL tiendra un bar avant et après la projection, ainsi que pendant l'entracte.

Repas de seniors

Organisé par l'USL avec le soutien financier de la Commune, cette année encore plus de cent seniors ont répondu présent et ont pu apprécier ce repas servi par une classe d'élèves de 10^e, les chants des classes de la Cavenettaz ainsi que la présentation de « vaudoiseries » d'un truculent animateur. Cependant l'essentiel étant de permettre des rencontres et de favoriser les échanges, l'USL a certainement atteint son objectif, pour preuve, les « schmolitz » observés de part et d'autre en fin de repas.

Jeunesse

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a donné le coup d'envoi du passeport culturel pour les Jeunes de 18 à 25 ans. Une carte baptisée « carte CULTISSIME », d'un prix de CHF. 25.- et valable une année, permettra d'assister à demi-prix aux différents spectacles / concerts des institutions soutenues par le Fonds, à savoir : le Théâtre de Vidy, le Bèjart Ballet Lausanne, l'Orchestre de chambre de Lausanne et l'Opéra de Lausanne.

Les jeunes bénéficieront en plus d'un accès gratuit aux musées des villes de Lausanne et Pully.

La Municipalité informera ses jeunes citoyens par un courrier personnalisé et espère que cette proposition rencontrera un vif succès.

POLICE (Roland Karlen)

Police Population

Un sondage a été effectué auprès de la population de notre village au début 2015. Pour donner suite à son dépouillement, la population sera conviée à une séance d'information organisée par la Gendarmerie vaudoise qui aura lieu à la Maison villageoise le mardi 2 juin 2015 à 19h30.

Une invitation a été envoyée à toute la population il y a une dizaine de jours.

Concept de stationnement

Pour faire face aux difficultés journalièrement rencontrées sur les problèmes de circulation et de stationnement dans l'ensemble du village, plusieurs projets sont actuellement à l'étude ou déjà réalisés.

Déjà réalisés : le stationnement des véhicules du corps enseignant.

Un système de macaron a été introduit, permettant à chaque enseignant de parquer son véhicule sur le site scolaire ou sur la place de la Cavenettaz.

Quant aux problèmes des places de déposes en nombre insuffisant, ils se sont légèrement améliorés, mais demeurent néanmoins aigus. La Municipalité prévoit cependant qu'à partir de l'ouverture du collège d'Es Chesaux, qui drainera une bonne centaine d'enfants, le nombre de véhicules diminuera sensiblement sur le site de la Chavanne.

A l'étude : le stationnement sur l'ensemble du territoire communal.

Actuellement, la Commune est dotée de 168 places de parc (y compris la zone de loisirs du Billard).

L'étude en cours démontre que nous pourrions l'étendre à 195 places.

La Municipalité s'apprête à faire légaliser un certain nombre de places de parcage limitées dans le temps, selon leur localisation.

Chaque place sera dotée d'une limite de parcage variant de 1 à 4 heures, ceci afin

- d'éviter le parcage des véhicules de pendulaires qui stationnent gratuitement sur notre territoire et prennent les transports publics pour se rendre généralement à la capitale ;
- diminuer le parcage sauvage sur des places publiques de véhicules de personnes en manque de places de parc chez eux.

Un dossier complet sera soumis prochainement aux services cantonaux pour approbation et fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Contrôle : il va sans dire qu'un tel projet, pour qu'il soit efficace, nécessite un contrôle journalier. La Municipalité engage dès lors une réflexion en parallèle sur cet objet.

TERRAINS COMMUNAUX (Roland Karlen)

Travaux ORPCI

Pendant la semaine du 18 au 22 mai 2015, l'ORPCI du Gros-de-Vaud a procédé à l'entretien des places de pique-nique et des sentiers du Talent et des Roches.

Les sentiers ont été délimités par des bordures sous forme de perches et la pose de copeaux.

Un pont sur le canal du Talent a été reconstruit, ainsi que son accès donnant sur la route de Montheron.

Les ponts ont été contrôlés et réparés au besoin.

Une barrière a été posée à la place de pique-nique du Talent, afin de garantir la sécurité sur la berge du dit ruisseau.

Le sentier des Roches a été nettoyé et l'entrée côté Billard a été redessinée.

La place de pique-nique de la Côte à Félix a été complètement réaménagée.

Les tables et bancs qui ont subis les outrages du temps (10 ans) étaient complètement pourris

Ainsi, 4 nouvelles tables ont été installées, une barrière a été posée afin de délimiter la place, les panneaux d'accueil qui avaient été vandalisés ont été remplacés.

La lisière a été nettoyée et des troncs seront posés afin de limiter le parcage des voitures.

Réalisation des travaux :

- l'ORPCI met la main-d'œuvre à disposition gratuitement y compris les petites machines ;
- le matériel est fourni par la Commune ;
- les perches et les copeaux proviennent de nos forêts ;
- location de grosses machines et machiniste (privé) ;
- les tables sont fabriquées par le Centre de formation des apprentis bûcherons du Mont-sur-Lausanne.

Le montant de ces travaux figure au budget 2015.

TRAVAUX (Christian Durussel)

RC 501

La reprise des travaux a eu lieu à la mi-mai. Pour permettre la pose du tapis définitif, l'entreprise procède à l'enlèvement des chanfreins provisoires et au nettoyage de la chaussée.

De manière à limiter les nuisances au trafic, trois dimanches ont été réservés pour le goudronnage final, soit les 14, 21 et 28 juin prochain. L'une de ces trois dates sera validée en fonction des conditions météorologiques.

Les riverains seront avisés par courrier et une déviation sera mise en place.

Les transports publics assureront les courses avec un minibus.

Après, s'ensuivra le marquage de la chaussée et des à-côtés, le démontage des anciens supports de l'éclairage public, ainsi que différents travaux de finition.

Step AET bassin versant Nord

Une séance d'information, organisée par la Préfecture du district et la Direction générale de l'environnement, a eu lieu le 11 mars 2015. Celle-ci avait pour but de présenter une étude sur une possible régionalisation de l'ensemble des Steps se déversant dans le Talent au-dessus d'Echallens.

Cette étude devrait être financée pour une grande part par le Canton et l'autre part par les communes ou par les associations intercommunales concernées.

Une réponse devra être fournie par l'AET, à laquelle appartient notre Commune, si elle désire prendre part au projet.

La MUNICIPALITÉ